

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : FINANCES**Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2023**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2023.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 1 027 752 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'association Les Toits du Coeur de la Côte d'Or, au titre de l'année 2023.

Or, il s'avère que les associations Les Toits du Coeur de la Côte d'Or et Les Restaurants du Coeur – Les Relais du Coeur de Côte d'Or ont fusionné lors des assemblées générales extraordinaires qui se sont tenues respectivement les 23 et 24 septembre 2022.

Par conséquent, il vous est proposé de transférer la subvention susvisée de l'association Les Toits du Coeur de la Côte d'Or à l'association Les Restaurants du Coeur – Les Relais du Coeur de Côte d'Or. A cet effet, il est également nécessaire de modifier, par voie d'avenant, la convention relative au financement d'une association n° 23-074 du 21 février 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - **de transférer** la subvention accordée à l'association Les Toits du Coeur de la Côte d'Or lors de sa séance du 30 janvier 2021 à l'association Les Restaurants du Coeur – Les Relais du Coeur de la Côte d'Or et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 23-074 du 21 février 2023 joint au présent rapport ;

5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 50 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 7
 DONT 9 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN

